LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261110-CC_2026_200-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président adressée par courriel en date du vingt-huit octobre deux mil vingt-six.

Membres présents à l'ouverture de la séance :

Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Marc GUILLAUME, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Hervé LE DOUCEN, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Cyril CONAN, Gérard DABOUDET, Marie-Hélène GANNAT, Marcel PICHOT, Jean-Luc BLANCHARD, Lucas CLEMENT, Gaëlle GOUEROU, Gaëlle HENO, Odile LE STRAT, Isabelle MACE, Jean-Michel SCOUARNEC, Isabelle GORÉ CHAPEL, Hervé MORIN, Philippe JOSSÉ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JÉGLOT, Nicolas TOUDIC, Mickaël DABET, Alain LEGLATIN, Arlette HINGANT, Martine POULAILLON, Evelyne BOSCHER, Rodolphe LE BRETON, Magalie LAUNAY, Virginie LEMOINE, Delphine BEUREL, Ronan FERNANDEZ, Laurent BERTHO.

Membres excusés ou absents :

Georges LE FRANC (pouvoir à Xavier HAMON), Fabrice HENRY (pouvoir à Magalie LAUNAY), Isabelle ERMEL (pouvoir à Marie-Hélène GANNAT), Sébastien QUINIO (pouvoir à Christelle JOUET), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gaëlle HENO), Laurence AKOSSI (pouvoir à Odile LE STRAT), Evelyne GASPAILLARD (pouvoir à Hervé MORIN), Philippe PRESSE (pouvoir à Lucas CLEMENT), Jean-Yves MOY (pouvoir à Gérard DABOUDET), Mickaël LEVEAU, Yvon PERRIN, Pascal BAZIN.

Secrétaire de séance : Isabelle GORÉ CHAPEL.

CC_2026_200 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL

Par délibération n°CC_2026_104 du 5 mai 2026, le Conseil Communautaire a décidé, conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, de déléguer au Bureau Communautaire un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au Conseil Communautaire des décisions prises par le Bureau Communautaire. Ces décisions sont les suivantes :

Séance du 6 octobre 2026

N° DE LA DÉCISION	OBJET
B_2026_35	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026
B_2026_36	CESSION LOUDEAC COMMUNAUTE-COMMUNE D'UZEL- BATIMENT LA POSTE
B_2026_37	CESSION LOUDEAC COMMUNAUTE – SAINT-HERVÉ (Gare d'Uzel)
B_2026_38	CESSION LOUDEAC COMMUNAUTE – Mme ONNO MYRIAM
B_2026_39	CESSION LOUDEAC COMMUNAUTE – ELAYON
B_2026_40	DIAGNOSTIC DE L'HABITAT INTERMÉDIAIRE POUR LES PERSONNES ÂGÉES
B_2026_41	PACTE CULTUREL DE TERRITOIRE 2026 – REVERSEMENT DES SUBVENTIONS
B_2026_42	LEADER 2023-2027 – INGÉNIERIE 2026
B_2026_43	MARCHÉ PUBLIC – PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DEUX LOTS

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261110-CC_2026_200-DE

Un procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 6 octobre 2026 a été établi et envoyé aux membres du Bureau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. De prendre acte des décisions prises par le Bureau par délégations du Conseil.

Exercice :	69
Présents :	57
Pouvoir(s) :	09
Pour :	66
Contre :	00
Abstention :	00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 3 novembre 2026
Le Président

Signature numérique
de Xavier HAMON
Date : 2026.11.06
15:24:13 +01'00'

La secrétaire de séance



Signature numérique
de Isabelle GORE
Date : 2026.11.06
15:24:42 +01'00'